2025_2_AC_ Comm_Recrut_Master_Humanites_medicales

Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales de Marseille pour la Formation **Master Humanités Médicales** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **CHIARONI Jacques**, co-responsable de la mention

Membres :

- **ADALIAN Pascal**, co-responsable du parcours « Anthropologie médico-légale et archéothanatologie »
- **COUDERC Anne-Laure**, co-responsable du master 1
- **LE COZ Pierre**, responsable du parcours « Approches éthiques et déontologiques en santé »
- **PELISSIER Anne-Laure**, responsable du parcours « Addictologie : de la cellule au comportement humain »
- **THOLLON Lionel**, co-responsable du parcours « Anthropologie médico-légale et archéothanatologie »

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Eric BERTON
29/04/2025 14:03

Président d'Aix-Marseille Université